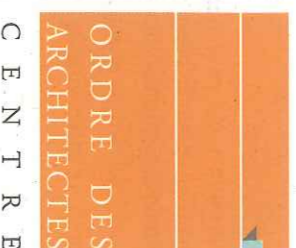


édito

**Pourquoi le manifeste ?**

On constate aujourd'hui que, depuis la décentralisation, il était possible d'espérer une évolution dans la manière d'aborder l'urbanisme, notamment issu du contexte local.

Cependant, l'urbanisme mis en avant lors du Grenelle 2 est resté lettre morte, préférant alors se concentrer sur le bâti.

Les résistances au développement de projets issus des cultures locales sont principalement de 3 types :

- 1) Une approche technique et financière au détriment d'une réflexion sur les logiques propres de chaque opération, en dehors des rares projets expérimentaux réalisés avec d'importants moyens (écoquartiers).
- 2) La plupart des PLU sont tirés des POS datant des années 60. Les communes s'en remettent ainsi aux techniciens ou « spécialistes » les moins-disants (bureaux d'études ou géomètres pour les PLU), sans débat public, sans réflexion sur le contexte, sans culture du projet urbain. C'est ainsi que l'on constate que les collectivités locales rencontrent les plus grandes difficultés à mettre en place des projets par manque de moyens, qu'ils soient intellectuels, professionnels ou financiers.
- 3) S'ajoute la difficulté des élus ruraux à s'organiser en inter-communauté dont on sait qu'elle permettrait une meilleure prise en compte de l'intérêt commun. Or, c'est sur ce point précis que l'Etat se doit d'intervenir. L'urbanisme est une cause qui dépasse les limites communales. Aussi, est-ce pour ces raisons que je vous demande (maîtres d'ouvrages comme architectes) de soutenir massivement ce manifeste pour une architecture responsable disponible sur le site : <http://centre.architectes.org>.

Observatoire de la profession

Depuis 2005, le CNOA publie pour la 3^{ème} fois les résultats de l'observatoire de la profession. Sans surprise, la crise économique se fait fortement ressentir au sein des agences et la prise de conscience des architectes de suivre une formation continue est réelle.

Enfin, dans un contexte économique difficile, le plus grand nombre d'architectes ressent l'influence qu'ils peuvent avoir en tant qu'acteurs de l'acte de bâtir.

Je vous invite à consulter dans le détail, cette enquête réalisée par l'IFOP qui reflète l'état de la profession durant l'été 2011.

Frédéric SKARBEK,

Président du CROA Centre

S O M M A I R E

P2

Actualités
juridiques
Formations

Agenda de l'Ordre

P3

Actualités
départementales
Infos

P4

Prestation de serments
Interventions du CROA
auprès des maîtres
d'ouvrage
Tableau de l'Ordre

Encart

Archilecture,
Complexe aquatique et
patinoire à Chartres
Maison de l'architecture



Questions récurrentes posées à l'ordre

SUR LES MARCHES PUBLICS

Question : Un retard pris dans la réalisation d'un chantier peut-il permettre au maître d'ouvrage de demander une indemnisation au maître d'ouvrage public ?

Il résulte d'une jurisprudence constante des cours administratives que, si des difficultés sont rencontrées dans l'exécution d'un marché à forfait, elles ne peuvent ouvrir droit à indemnité au profit du requérant que dans la mesure où celui-ci justifie que ces difficultés ont eu pour effet de bouleverser l'économie du contrat ou qu'elles ont pour origine une faute de l'administration.

SUR LES MARCHES PRIVÉS

Question : Quelles sont les modalités de délivrance de l'attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées ?

L'attestation finale de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées a pour but de constater le respect des règles et de remplacer, dans le cas particulier des établissements recevant du public ayant fait l'objet d'un permis de construire, la visite d'ouverture réalisée par la commission consultative départementale d'accessibilité et de sécurité.

- L'attestation est obligatoire pour toutes les opérations ayant fait l'objet d'un permis de construire pour lesquelles la réglementation liée à l'accessibilité s'applique :
- construction de bâtiments d'habitation collectifs ;
 - construction de maisons individuelles, (à l'exception de celles construites pour son usage propre) ;
 - création par changement de destination accompagné de travaux, de logements dans un bâtiment existant ;
 - construction d'établissement recevant du public ;
 - création, par changement de destination accompagné de travaux, d'établissement recevant du public dans un bâtiment existant ;
 - travaux faisant l'objet d'une demande de permis de

Aménagement des locaux du CROA centre à ORLEANS



Le CROA Centre a été amené à s'engager, aux côtés de la Maison de l'Architecture du Centre, dans le lancement du projet de création de nouveaux locaux pour pouvoir disposer d'un lieu et d'un équipement adaptés aux actions de formations et de promotion de la culture architecturale.

- L'ouverture de ces locaux représente :
- un véritable outil pour la mise en place des formations dispensés en direction des professionnels de l'Architecture : architectes, collaborateurs, personnels d'agences d'architecture, maîtres d'ouvrage (publics et privés), élus et tous professionnels du bâtiment, du cadre bâti et du paysage, mais aussi du grand public,
 - un lieu de culture et de rencontres dans lesquels sont présentés des expositions, conférences et débats.

construire dans un établissement recevant du public existant ou un bâtiment d'habitation collectif existant. Cette attestation est établie par un contrôleur technique ou un architecte indépendant du projet et doit être jointe à la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) et est transmise au maire de la commune concernée. Dans le cas particulier des ERP, le maire utilisera cette attestation pour autoriser ou non leur ouverture au public.

SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Question : Quelles sont les modalités d'une succession de mission d'architecte ?

L'article 22 du décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant code des devoirs professionnels des architectes dispose que « L'architecte appelé à remplacer un confrère dans l'exécution d'un contrat ne doit accepter la mission qu'après en avoir informé celui-ci, s'être assuré qu'il n'agit pas dans les conditions contraires à la confraternité et être intervenu auprès du maître d'ouvrage pour le paiement des honoraires dus à son prédécesseur. Il doit informer le Conseil Régional de l'Ordre dont il relève. Si un architecte est appelé à succéder à un confrère décédé, il doit sauvegarder les intérêts des ayants droit pour les opérations déjà engagées et qu'il est amené à poursuivre ».

Avant d'accepter la mission, l'architecte successeur doit donc informer par écrit l'architecte initial de la poursuite de sa mission. Il doit également être intervenu par écrit auprès du maître d'ouvrage pour le paiement des honoraires dus à son prédécesseur et lui rappeler que l'architecte dispose d'un droit moral sur son œuvre. Il s'agit juste d'une intervention rappelant au maître d'ouvrage ses obligations et le successeur n'a donc pas à attendre que son prédécesseur soit effectivement réglé de ses honoraires. Enfin, il doit informer par écrit le Conseil de l'Ordre des architectes. L'architecte prédécesseur ne peut s'opposer à l'intervention ultérieure d'un confrère. Cependant, il peut, au titre de son droit de propriété intellectuelle, s'opposer à toute modification substantielle ou à la dénaturation de son œuvre.

L'engagement du Conseil de l'Ordre dans une démarche de développement durable sur l'ensemble des projets de construction, de rénovation et d'aménagement, a conduit le CROA Centre, en partenariat avec la Maison de l'Architecture du Centre, à inscrire ce projet de nouveaux locaux dans un objectif d'économie d'énergie (travaux d'isolation, réduction de la consommation énergétique, ventilation double flux).

Les travaux d'aménagement ont eu, pour objectif performantiel, le BBC rénovation bâtiment tertiaire.

L'intervention de l'Union Européenne, par un cofinancement du FEDER, et l'aide de la DRAC Centre, ont permis de réaliser ce projet.

Les locaux existants de 500 m², aménagés pour accueillir le CROA et la Maison de l'Architecture du Centre, comprennent des espaces spécifiques dédiés à la Maison de l'Architecture du Centre (142 m² : bureau animateur, atelier, salle de réunion, archives et réserves) mais également des espaces partagés avec le CROA (154 m² : hall d'expositions, salle de formations de 40 places, reprographie, locaux annexes).

agenda de l'Ordre

17 novembre 2011 [Orléans] : Commission des Sites [F. SKARBEEK]
17 novembre 2011 [Paris] : Réunion JURJET au CNOA [P. URTIAGA]
22-23-24 novembre 2011 [Paris] : Salon des Maires [F. SKARBEEK-F. SEMICHON-G. HACHEMI]
30 novembre 2011 [Paris] : Atelier « formation » au CNOA [F. SKARBEEK]
1er décembre 2011 [Paris] : Convention des Architectes [Conseillers Régionaux et Nationaux]
6 décembre 2011 [Tours] : participation A.G. des Maires [F. SKARBEEK-E. LECONTE-J. MATHIEU]
14 décembre 2011 [Paris] : Atelier « nouveaux contrats » au CNOA [J.P. PRIN]
15 décembre 2011 [Paris] : Atelier « formation » au CNOA [F. SKARBEEK]
13 janvier 2012 [Nantes] : Réunion du Pôle Juridique [F. SKARBEEK-P. URTIAGA]
19 janvier 2012 [Paris] : Atelier « formation » au CNOA [F. SKARBEEK]
20 janvier 2012 [Paris] : Réunion JURJET au CNOA [P. URTIAGA]
20 janvier 2012 [Orléans] : Réunion avec la DRAC [F. SKARBEEK-M. JULIEN]
27 janvier 2012 [Orléans] : Formation « nouveaux inscrits » et prestation de serment au CROA [F. SEMICHON-J.P. PRIN]
7 février 2012 [Paris] : Réunion des référents accessibilité [F. SEMICHON]
8 février 2012 [Paris] : Atelier modes d'exercice de la profession au CNOA [J.P. PRIN]
9 février 2012 [Paris] : Atelier Formation au CNOA [F. SKARBEEK]
14 février 2012 [Orléans] : Table ronde DREAL [P. DEBAOUE]
24 février 2012 [Orléans] : Réunion avec le Conseil régional au CROA
29 février 2012 [Paris] : Atelier Formation au CNOA [F. SKARBEEK]
29 février 2012 [Paris] : Atelier modes d'exercice de la profession au CNOA [J.P. PRIN]

formations



RÉALISÉES [novembre 2011 à février 2012]

- 22 novembre 2011 : « **Accessibilité** » [OPAC 36] – 1 journée
- 27 janvier 2012 : « **Nouveaux Inscrits** » [CROA] – ½ journée
- 17 février 2012 : « **Actualités Juridiques** » [CROA et service juridique] – 1 journée

FORMATION À VENIR : [1er SEMESTRE 2012]

- 22 et 23 mars 2012 : « **Prise de Parole** » [M.A. Centre] – 2 journées
- avril 2012 (date à définir) : « **Accessibilité** » [ARVHA] – 3 journées (formation délocalisée)



Actualités départementales

CHER

Délégué :
S. GAUCHERY

LE SDE 18 A ENERGIE POSITIVE

Maître d'ouvrage, assistant maître d'ouvrage et maître d'œuvre de travaux sur 13000 km de réseaux électriques, le Syndicat Départemental du Cher, présidé par Aymar Germy, s'étend sur les 290 communes du département. Son siège, conçu par le cabinet Carré d'Arche et réalisé par la SEM Territoria, sera le premier bâtiment à énergie positive, avec une production de 15560 kWh/an et une consommation de 14000 kWh/an, aidé par 190 m² de panneaux photovoltaïques.

AVARICUM VA RECONFIGURER

LE CENTRE-VILLE

Lancé début 2012 par les promoteurs Urbanisme et Commerce et Vinci Immobilier, le centre commercial Avaricum devrait ouvrir ses portes fin 2013. Soucieux de renforcer l'attractivité du centre ville de Bourges, le projet Avaricum, qui s'étend sur 19000 m² dont 13000 de surfaces commerciales, comportera une trentaine de boutiques ainsi que 900 m² d'activités dédiées aux professions libérales. Avec également 367 places de parking, 25 logements sociaux, 30 logements en accession à la propriété et 80 appartements dans une résidence de tourisme (Cap Affaires), le projet s'inscrit dans la certification environnementale internationale Breeam. Ainsi, pour un investissement de 78 millions d'euros TTC, le centre mis en œuvre par Arte Charpentier et Blatter Architecture sera doté d'une isolation extérieure performante et revêtu d'une toiture végétale. Un « bail vert » sera signé par les commerçants.

EURE-ET-LOIR

Délégué :
F. SEMICHON

ZAHA HADID SIGNERA LE NOUVEAU PARC DES EXPOSITIONS

L'agence londonienne Zaha Hadid Architects a été retenue pour sa vision futuriste du projet Chartexpo initié par le Maire Jean-Pierre Georges, pour faire parler de Chartres dans l'Europe entière. L'architecte s'est inspirée de la parcellisation des champs tout en imaginant une organisation radiale des halls, permettant une meilleure transition entre le bâti et le

végétal. Doté d'une toiture faite de châssis ouvrants et de cloisons amovibles, l'édifice comprendra une zone restauration-terrasse agrémentée d'une magnifique vue panoramique sur la célèbre cathédrale et la Beauce environnante.

INDRE

Délégué :
P. URTAGIA

DEMOLITIONS-RECONSTRUCTIONS POUR REVEILLER LE CENTRE-VILLE

La ville de Châteauroux, ainsi que la Communauté d'Agglomération présidée par Jean-François Mayet relance son opération requalification architecturale, rue de l'Echo. Le cabinet d'architectes-urbanistes AUM, soutenu d'une plus grande modernité dans le respect des normes de l'ABF, prévoit de raser un flot d'habitations et de magasins et de projeter la construction de 2500 m² de surfaces commerciales accompagnées de trois nouveaux immeubles collectifs constitués d'appartements.

INDRE-ET-LOIRE

Délégué :
M. JULIEN

UN PROJET URBAIN VA RECONFIGURER LA PLACE DE LA GARE

Les premières ébauches du projet du bâtiment dessinées par l'architecte Alain GOURDON ne dépasseraient pas 1100 m² et se composerait de 2 immeubles. Le premier, haut de 5,4 m, sur 18 niveaux, accueillera une résidence de tourisme de 109 studios et 2 pièces, ainsi que 35 appartements et trois niveaux de lofts. Quant au second, destiné à loger des entreprises tertiaires, il comptabiliserait 31 m de hauteur pour 5500 m² de surface utile, accompagné de 80 places pour voitures et 300 places pour vélos.

Selon un micro trottoir relayé par la NR, le projet fait encore polémique comme souvent quand il s'agit de transformation urbaine.

PREMIER PROJET POUR LE REAMENAGEMENT DU SITE MAME

L'ancien site de l'imprimerie Mame, sous la conduite de la Société d'Equipement de la Touraine, est appelé à devenir un centre d'habitat comprenant un pôle tertiaire et de logements, puis un pôle de formations aux arts

graphiques. Sous la tutelle du promoteur local Quatro et en partenariat avec Icad, conçu par le cabinet d'architectes Ivars & Ballet, le bâtiment R+4 sera habillé d'une double peau en résille d'acier perforé dont les arabesques reviendront sur les résidences étudiants et séniors. L'imprimerie Mame construite après guerre par Bernard Zehrfuss sera préservée et transformée pour accueillir un pôle d'enseignement aux arts graphiques.

LOIR-ET-CHER

Déléguée :
G. H. ELRAWAS

CYCLE DE CONFERENCES « A TOUTOUR DU JARDIN » A L'ECOLE DU PAYSAGE DE BLOIS ORGANISE PAR L'ASSOCIATION D'ELEVES

Plusieurs conférences « autour du jardin » se tiendront à l'école du paysage, 32 rue de la Chocolaterie, à Blois. Différentes dates seront proposées avec différents intervenants. La première a eu lieu le mardi 14 février sous l'animation de Jean-Luc Poidevin, président de Nexity-villes et projets. Le 20 février fut au tour de Jean-Pierre Le Dantec, ingénieur, historien et écrivain de tenir la séance. Trois conférences seront animées par trois paysagistes différents à savoir le 28 février par Olivier Jacqmin, le 5 mars par Alain Richert et le 13 mars par Pascal Cribier. Sandrine Manusset, sociologue de l'environnement et du développement durable, organisera une séance le 2 mars et enfin Pierre-Louis Faloci, architecte « architecture et paysage contemporain » sera présent le 20 mars. Les conférences ont toutes lieu à 18h.

LOIRET

Délégué :
P. DEBAQUE

LA NOUVELLE PRISON EN CONSTRUCTION

Le chantier du futur centre pénitentiaire d'Orléans-Saran vient d'être lancé. Cet ensemble de 11 bâtiments et 18500 m² de surface utile offrira 768 places à sa livraison fin 2013. Le chantier est mené en conception-réalisation par le groupement Léon Grosse (mandataire), Archi5 Prod, Ingérop et Beteg. Ce projet de 78 millions d'euros HT prend en compte 14 cibles du référentiel « Bâtiments tertiaires - démarche HQE ».

infos

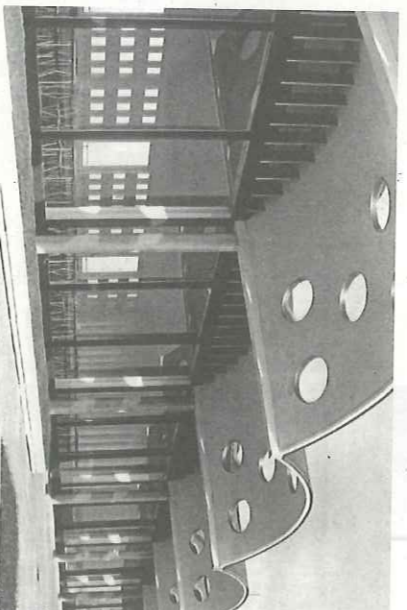
PROJET DE DEMOLITION DE L'USINE FAMAR, ŒUVRE DE JEAN TSCHUMI

Le projet de démolition de l'usine FAMAR, site sur lequel est alors envisagée l'implantation de l'ARENA, a notamment mobilisé de nombreux acteurs de notre profession tels : Odile DECK, Francis RAMBERT, Peter COOK, Jean NOUVEL, Paul CHEMETOV, Rudy RICCIOTI, Dominique PERRAULT, ou encore Claude PARENT et Christian de PORTZAMPARC, pour ne citer qu'eux, de manière à ce que le bâtiment, construit par Jean TSCHUMI, puisse être classé au titre des Monuments Historiques*.

Au regard de cette mobilisation, Monsieur Serge Grouard, Maire d'Orléans, s'exprime dans un article de la République du Centre le 12/01/2012 :

« *Ce site n'aurait donc rien d'exceptionnel en terme de patrimoine ?* »

« Il n'a aucune valeur. Et ce n'est pas avec cette association que je vais changer d'avis. Il y a un architecte derrière chaque bâtiment. Et celui-ci, je ne le connais pas. D'ailleurs, je ne suis pas vraiment amateur de l'architecture du XX^e siècle. C'est une époque où l'on a



fait des barres d'immeubles, des bâtiments industriels hideux... Maintenant, sous prétexte que ça a 60 ans, on devrait protéger ? Ce site est effroyablement moche. On sait faire mieux aujourd'hui. Et nous allons faire quelque chose de beau ! »

Une démarche de classement a été déposée. Si elle est acceptée, que se passera-t-il ?

« J'arrêterai tout. J'en ai marre. On ne peut plus piloter de projet dans ces conditions. La municipalité, dont je suis à la tête, n'en a jamais fait autant pour la mise en avant du patrimoine. J'aimerais qu'on arrête de m'emmerder ! Ou alors, il ne faut pas nous demander de créer de l'emploi, de l'activité et du développement ! »

Le CROA répond dans une LETTRE OUVERTE :
(République du Centre du 03/02/2012)

Le site sur lequel est édifiée la construction à destination initiale des laboratoires pharmaceutiques SANDOZ

est, si l'on en croit l'avis formulé par Monsieur le Député Maire de la ville d'ORLEANS (République du Centre du jeudi 12 janvier 2012) sans « aucune valeur » et, de surcroît, le bâtiment a été conçu par un architecte suisse manifestement inconnu de Monsieur Serge GROUARD. Cela suffit probablement pour vouloir procéder à la démolition dudit bâtiment...

Pour ce qui intéresse notre cité, un bref regard est peut-être nécessaire pour rappeler que Jean TSCHUMI (1904/1962) architecte et auteur de cette réalisation architecturale du XX^eme siècle (n'en déplaie à ceux qui n'en sont pas « amateur ») a notamment dirigé les travaux de l'ensemble des Unités SANDOZ France, dont le deuxième site est précisément celui d'ORLEANS.

Comme évoqué dans le contenu de l'ouvrage de l'historien Jacques GUBLER « ARCHITECTURE ECHELLE GRANDEUR », Jean TSCHUMI a ainsi retenu un gabarit quasi-hausmannien (bien que situé hors contexte urbain densifié) pour la réalisation de son projet orléanais sur la rive gauche de la Loire.

Hors de toute polémique pouvant être attribuée à la notion du beau et du « effroyablement moche », interprétation au demeurant subjective et variable selon les cultures (et parfois induit par des facteurs conjoncturels), L'ORDRE DES ARCHITECTES DU CENTRE, ne peut donc, sur ce principe, que se positionner pour la reconnaissance de la valeur patrimoniale du bâtiment, œuvre de Jean TSCHUMI.

Le Conseil de l'Ordre des Architectes du Centre.

* L'info a été relayée par F. Chaslin dans son émission Métropolitains sur France culture du dimanche 11 février

LA PRESTATION DE SERMENTS PROMOTION 2011



Journal édité par
le Conseil Régional
de l'Ordre
des Architectes.
44-46 quai St-Laurent
45000 Orléans
Tél. 02 38 54 09 99
Fax 02 38 42 04 23
Réalisation :
Force Motrice
Photos :
CROA
ISSN en cours
<http://centre.architectes.org>

RÉCENTES INTERVENTIONS DU CROA AUPRÈS DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Maîtres d'ouvrage	Lieux	Objets	Observations (réponse MOA)
Mairie	BALLAN MIRÉ (37)	Construction du centre social	Rectificatif dans l'AAPC du montant de la prime aux candidats
Mairie	LUYNES (37)	Réhabilitation et rénovation de la grange hôtel Dieu, d'un ensemble immobilier et aménagement des voiries	Le MO a pris connaissance des remarques du CROA sur le fait que les candidats ne soient pas choisis suivant leur diplôme
Mairie	SARAN (45)	Construction structure petite enfance	Incohérence dans l'AAPC sur le choix des références des candidats + pièces demandées
Mairie	NOGENT SUR VERNISSON (45) BRIARRES SUR ESSONNE (45)	Réhabilitation école élémentaire et destruction bâtiments préfabriqués	Le MO a pris en compte nos observations et va rajouter le montant prévisionnel des travaux dans son AAPC
Mairie	NOGENT LE ROTROU (28)	Réalisation salle polyvalente	Le MO a annulé sa procédure
Communauté de commune du Perche	NOGENT LE ROTROU (28)	Construction d'un Bâtiment multifonctions	Annulation de la nouvelle procédure. Consultation toujours non conforme néanmoins maintenue. Le CROA envisage une procédure de recours.
Mairie	STE MONTAINES (18)	Construction d'une salle des fêtes	Relance du concours avec l'enveloppe financière

Nos courriers ont permis la rectification de procédures, voire l'annulation pure et simple de consultations litigieuses. N'hésitez pas à demander TRES VITE à l'Ordre, via le secrétariat ou le délégué départemental, d'intervenir auprès du MOA concerné lors de présomption d'irrégularité de procédure ou de procédure abusive. (telle que remise de prestation non indemnisée). La rapidité d'intervention est un gage d'efficacité pour défendre les intérêts de la profession. Il est également important de nous tenir informés des suites données à notre intervention, lorsque vous en avez connaissance, car malgré nos relances, certains MOA "oublient" de nous en aviser.

TABLEAU DE L'ORDRE

Inscriptions Architectes :

- Serge DOUCOT - associé - CHATEAURoux (36)
- Aurélié AMILHAT - libéral - SAINT AVERTIN (37)
- Sezer DOGAN - libéral - ORLEANS (45)
- Sandrine MARTIN - libéral - SIGLOY (45)
- Henri CRETTE DE PALLUEL DARCEL - Associé - BOURGES (18)
- Marc LEVEY - Associé - SAINT GEORGES SUR CHER (41)
- Arnaud CAMA - Libéral - TOURS (37)

Inscriptions Sociétés d'Architecture :

- SARL ATELIER D'ARCHITECTURE SERGE DOUCOT - CHATEAURoux (36)
 - SARL ATELIER CLOTILDE - ORLEANS (45)
 - SARL GIMONET ET DE PALLUEL - BOURGES (18)
 - EURL MARC LEVEY - SAINT GEORGES SUR CHER (18)
 - EURL SOÛSME ARCHITECTURE - BOURGES (18)
 - EURL LAETTITIA PIGNOL - ORLEANS (45)
- Réinscription :
- DIDIER RIME - SALARIÉ - ORLEANS (45)
- Transfert vers la région centre :
- SOPHIE CHANUT - LIBÉRAL - DAMMARIÉ (28)
- Transfert vers autre région :
- JAMES PASS - LIBÉRAL - ILE DE FRANCE

- AIDAM KOUDJO - LIBÉRAL - ILE DE FRANCE
- CYRIL PERRIN - LIBÉRAL - (RHÔNE ALPES)
- THOMAS HEUZE - LIBÉRAL - (ILE DE FRANCE)

Radiation :

- Jean Baptiste ASTIER DE VILATTE - CHINON (37) - cessation activité
- Sophie GIRARDOT - CHECY (45) - démission
- SARL D'ARCHITECTURE MCA - COUDREGEAU (28) - dissolution
- Samir ABDULAC - CHARTRES (28) - cessation d'activité

PARTENAIRES :

CAISSE D'EPARGNE LOIRE-CENTRE

- Hélène SEDILLOT - NOGENT LE ROTROU (28) - cessation d'activité
- André LOISEAU - ORLEANS (45) - cessation d'activité
- Benoit MARCHAL - BLOIS (41) - cessation d'activité
- Michel LIPSKI et EURL Michel LIPSKI - BLOIS (41) - cessation d'activité
- Samir ABDULAC - CHARTRES (28)
- Hélène SEDILLOT - NOGENT LE ROTROU (28)

Rejoignez la communauté des professionnels de l'architecture

www.mafcom.com

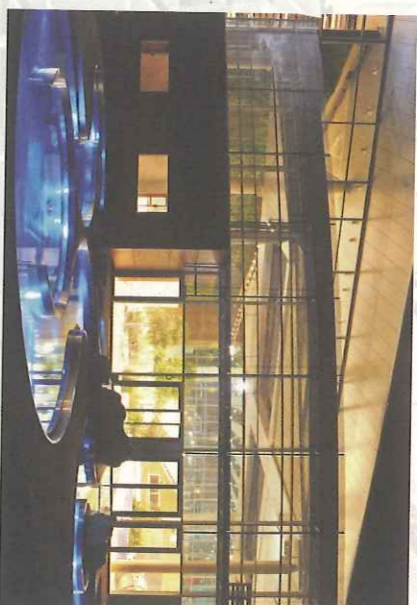
- Étendez votre réseau professionnel
- Réagissez aux carnets d'experts
- Echangez des sujets d'actualité professionnels
- Posez vos questions et apportez vos témoignages
- Participez à des conférences
- Consultez le contenu documentaire

Plateforme réservée aux adhérents MAF et EUROMAF
9, rue de l'Amiral Hamelin 75783 Paris Cedex 16
Tél : +33 (0)1 53 70 30 00 • Fax : 33 (0)1 53 70 32 10 • maf@mafr.fr

ArchilEcture

L'ODYSSÉE* : complexe aquatique et patinoire à Chartres

*ARCOS et J.F. PLAZE



Conduit sous la tutelle du maître d'ouvrage Chartres Métropole et des maîtres d'œuvre ARCOS et J.F. PLAZE, le complexe aquatique et patinoire de Chartres a vu ses portes s'ouvrir en septembre 2009.

Avec un total de 54,3 millions d'euros d'investissement, la structure compte 17000 m² de terrain couvert, 10000 m² de locaux techniques en sous-sol et un plan d'eau de 3500 m².

Le complexe propose différents espaces de loisirs tels un secteur natation, une partie ludique, une zone wellness-fitness, une patinoire ainsi qu'un

espace extérieur. De plus un espace restauration, d'une capacité de 150 couverts, est à disposition ainsi qu'un parking paysagé de plus de 400 places. Equipé de panneaux solaires, d'une chaufferie à gaz ainsi que de récupérateurs calorifiques, le complexe s'installe pleinement dans une démarche de Haute Qualité Environnementale. En effet avec 6000 m³ d'eau traité à l'heure, un dispositif de filtres hydro-anthractes ainsi qu'une dizaine de circuits individualisés de traitement d'eau, la structure répond au mieux aux contraintes environnementales actuelles.



LE POINT URBANISTIQUE

L'ampleur et la nature du projet lui confèrent un rôle urbanistique majeur. En effet, dans ce site exceptionnel, par sa capacité à laisser libre cours à toute composition et proposition d'aménagements ultérieurs, le projet s'impose comme point significatif et attractif des compositions futures.

La compacité de la proposition, tout en répondant aux exigences de sectorisation et de fonctionnalité, répond à cette nécessité de composition hiérarchique entre les espaces déjà aménagés que sont : chartres expo, l'entrepôt central des armées, l'hippodrome. Ces ensembles constituent une porte du site qu'il convient de poursuivre par l'échelle du complexe aquatique.

Cette image épurée n'est pas pour autant arbitraire, ni le fruit de la seule subjectivité formelle de l'architecture, elle est avant tout la mise en espace de la richesse des usages au sein d'un tel projet.

Au prétexte d'un projet à vocation ludique et sportive, il ne s'agit pas en ce lieu de répondre par une proposition édulcorée et maniériste, mais de donner un tout organique à l'ensemble lui confirmant ainsi son rôle emblématique d'un projet chartrain prestigieux.



HQA : Hot Quality Architecturale

Fred Guillaud, photographe

La Maison de l'Architecture du Centre en collaboration avec l'Agence d'Urbanisme de l'agglomération Orléanaise a repris les Jéudis de l'Architecture et de l'Urbanisme avec un nouveau cycle en 2012 qui a débuté le 9 février avec un vernissage et une table ronde sur la question de la «HQA : Hot Quality Architecturale ». Sous ce postulat, six architectes de la région centre ou presque, – Jacques Boulinois, atelier bhpr ; Fred Guillaud, Quarcis ; Olivier Guillemot, Chevalier + Guillemot; Jean-Charles Liddell et Victor Viot, atelier RVL ; Nicolas Rouleau, Bourgeuil et Rouleau, se sont réunis autour d'une table pour poser la question de la criminalité architecturale !

Le point de départ de la discussion était lancé par le vernissage d'une exposition de l'architecte et photographe Fred Guillaud (Barcelone). La construction de ses 21 « clichés » des villes, met en tension l'architecture et ses habitants dans une scénographie où se mêlent nature humaine et nature urbaine, humour et poésie. Ces cadrages inattendus questionnent et mettent alors en évidence le rôle de l'architecture(s) dans la mutation de notre environnement.

En se référant au dogme de la "Haute Qualité Environnementale", sensé définir l'impact technique d'une construction sur l'environnement, la réflexion sur la HQA vise à mettre en valeur une approche plus prospective, expérimentale, locale et globale...pour remettre encore une fois la « qualité architecturale » au centre du débat...

La table ronde était axée autour de quatre questions :

1. D'où vient la nécessité de parler sur la dimension d'une HQA – est-ce que la HQE ne suffit pas à générer une architecture plus prospective, locale, globale et insérée architecturalement dans son contexte spécifique ?
Effectivement, si les clichés de la HQE en soit ne sont pas mauvaises, elles ne sont rien sans architecture capable de leur donner du sens, de permettre une expérience, une découverte ou encore une confirmation.

2. Que peut-on entendre par la question de la Hot Quality Architecturale ? Que définit la dimension de la qualité architecturale ? Quels en sont les critères ?
Celle qui, par sa chaleur et le contraste, brise les conventions et stimule l'architecture.

Les critères sont, en premier lieu, ceux qui sont enseignés dans les écoles d'architecture puis de manière fondamentale et infinie ceux que nous retirons de la lecture des "maîtres" de toutes époques ! Les qualités humaines comme l'écoute, l'humour, la modestie ou encore l'abnégation complètent l'architecte.

Et enfin, il faut être passionné et donner de l'ambition à chaque projet.

3. Que veut dire criminalité architecturale, mentionnée plus haut, et quelles sont les possibilités pour transformer la criminalité en une nouvelle qualité qui donne envie de vivre et de concevoir l'architecture aujourd'hui ? Est-ce que nous devons aujourd'hui reconquérir la qualité architecturale ?
Cela veut dire que l'architecture n'est jamais parfaite ! Et c'est cela qui la rend vivante, riche et singulière.

Elle peut être rationnelle, manériste, classique, moderne, renaissance tout en étant pertinente, juste, ambitieuse et porteuse d'une intention qui dépasse la simple surface des choses, la simple formulation en trois dimensions.

Oui, elle est a reconquérir, car elle est plus que jamais égocentrique, objet de pouvoir, objet de décoration nostalgique ou encore objet financier avec la construction de logements privés ultra subventionnés par l'état

4. Au cours du XXème siècle des paradigmes en architecture ont été créés – notamment avec le bâtiment du Bauhaus, réalisé en 1926, en créant un paradigme de la fonctionnalité issu de l'impact de l'industrialisation et du fondisme etc. – Est-ce qu'aujourd'hui nous devons réinventer l'architecture afin de répondre aux nouveaux paradigmes économiques, énergétiques et écologiques ?

Oui, ils sont là au sein de la société comme des graines qui se réchauffent et s'humidifient avant de germer. L'économie capitaliste ultralibérale basée sur l'énergie abondante et donc peu chère est à ses limites, l'énergie puissante et peu chère issue du pétrole est à son pic et les désordres climatiques et écologiques sont constatés chaque jour en tout coin de la planète.

Cette issue était déjà théorisée pendant la seconde partie du XX siècle.

Nicholas Georgescu-Roegen avec son ouvrage "La décroissance. Entropie – Ecologie – Economie" décrit l'impossibilité d'une croissance continue dans un système fini "la Terre" dont le seul et unique apport quotidien est le rayonnement solaire. Les matières présentement ne tendant qu'à se dissiper. Hans Jonas philosophe, explicite bien le principe de responsabilité dans son ouvrage "Das Prinzip Verantwortung" édité en 1979, qui clarifie la situation du constat en démontrant que les "besoins" du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Il reformule ainsi les questions de l'éthique, les idéaux de progrès et la notion d'utopie.

Ces textes et bien d'autres associés aux évolutions sociétales récentes et aux constats d'échec d'une

société exsangue des Qualités présentées précédemment en réponse aux questions 2 et 3, est le terrain de ses nouvelles aspirations. Ce sont celles ci, qui portées par une démocratie revivifiée, forment ces nouveaux paradigmes.

En fait, il s'agit peut être que d'un seul paradigme rassemblant écologie, économie, énergie qui en devenant global tend vers la recherche d'un équilibre.

Cette recherche de l'équilibre ne peut se réaliser que si l'homme tend vers une expression optimale de ses qualités aujourd'hui exprimées par trop peu d'individus.

Bref, la qualité architecturale ne se mesure donc pas à en référence à une approche stylistique ou d'un « mouvement main Stream » qui produit une architecture « bling-bling », comme on peut s'en douter. Il s'agit plutôt de poursuivre une approche quasi holistique et transversale en mettant en dialogue tous les paramètres nécessaires, afin de transcender le programme aussi modeste qu'il soit et d'une manière générale toujours très mal énoncé. Il s'agit véritablement de détourner les contraintes existantes pour construire un projet, une histoire, une envie.... Pour cela, la HQA, appellation d'origine incontrôlée, "juste sorti du four" génère une multitude d'approches.... Face aux enjeux écologiques, énergétiques liés au développement durable, la notion de la HQA vise à remettre les pratiques architecturales en question afin de proposer, comme le suggèrent les photos de Fred Guillaud, un cadre sensible différent pour essayer de répondre au mieux aux questions des nouveaux paradigmes contemporains du développement durable...A suivre donc...une prochaine table, pas forcément ronde, aura lieu à Tours au printemps prochain, afin de poursuivre avec vous cette discussion....

Programmation :

JEUDI 15 MARS 2012, 19 HEURES – MAISON DE L'ARCHITECTURE DU CENTRE

Conférence : Architecture à vivre bioclimatique et génie du lieu

Invité : Christian Gimonet, Architecte

VENDREDI 16 MARS 2012, 18 HEURES – AUDITORIUM DE LA MEDIATHEQUE D'ORLEANS

Conférence

Invité : Édouard François, Architecte

JEUDI 5 AVRIL 2012, 19 HEURES – MAISON DE L'ARCHITECTURE DU CENTRE

Table ronde : Val de Loire UNESCO – patrimoine et urbanisme

Invités : Frédéric Aubanton, Conservateur Régional des Monuments Historiques

VOYAGE D'ETUDES AUX PAYS BAS : 16 AU 20 MAI 2012

JEUDI 24 MAI 2012, 19 HEURES – MAISON DE L'ARCHITECTURE DU CENTRE

Table ronde : Architecture et efficacité énergétique

Invités : Envirobat, Conseil Régional du Centre, Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat, modération par Patrice Debaque, architecte.

maison de
l'architecture
ma
Centre
bulletin d'adhésion
à la Maison de l'Architecture du Centre
(Association loi 1901 - n° 0454015860)

Nom :

Qualité :

Adresse :

Mail :

Souhaite adhérer à la Maison de l'Architecture du Centre et joins mon règlement

15 € (étudiants)

35 € (membres individuels actifs, architectes bienfaiteurs)

500 € (collectivités, maîtres d'ouvrage publics et privés)

(chèque libellé à l'ordre de la Maison de l'Architecture du Centre)

à adresser à la Maison de l'Architecture du Centre : 44-46 Quai Saint Laurent à 45000 ORLEANS

<http://www.facebook.com/pages/Maison-de-L'architecture-Centre/> OU <http://www.ma-leseau.org/centre/>

Votre adhésion est fondamentale.